

Covid-19 : Note de service concernant la continuité pédagogique dans le contexte de l'épidémie COVID-19

Dans le contexte de l'épidémie du virus Covid-19, si les élèves ne doivent pas se rendre à l'école, un dispositif de continuité pédagogique est mis en place, avec une procédure d'accompagnement académique qui s'inscrit dans le cadre des mesures nationales.

Le « **Guide à l'attention des directeurs d'école et de leurs équipes** » présente comment assurer la **continuité pédagogique en permettant de poursuivre les apprentissages engagés** tout en maintenant un contact régulier de l'élève avec ses professeurs et ses camarades.

Dans le cas d'un éloignement temporaire pour un ou quelques élèves, l'équipe enseignante peut assurer la continuité pédagogique avec les trois modes de communication suivants :

1. L'ENT ALIENOR déployé sur l'ensemble des écoles d'ici la fin de la semaine ;
2. La messagerie électronique (il est rappelé aux enseignants d'utiliser leur messagerie professionnelle ou la messagerie de l'école) ;
3. La voie postale ou le dépôt dans un lieu précis à définir selon le contexte local.

NB : Concernant les écoles qui n'utilisent pas ou peu l'ENT ALIENOR, une anticipation est nécessaire. A ce titre, une prise en main rapide par les enseignants et les élèves peut être organisée dans les prochains jours, de la manière suivante :

Communication et organisation

- mettre à jour un listing de diffusion des adresses mails des parents et s'assurer que chaque famille dispose d'une adresse électronique, vérifier la mise à jour des coordonnées des élèves dans ONDE ;
- demander aux adjoints d'avoir avec eux leur liste d'élèves avec leurs coordonnées ;
- faire un conseil des maîtres pour préparer un scénario de continuité pédagogique et le soumettre à validation de l'IEN ;
- s'assurer que tous les élèves peuvent avoir accès aux supports pédagogiques ;
- se préparer à mobiliser les moyens de communication les plus efficaces dans son contexte d'exercice ;
- se rapprocher du maire le cas échéant pour développer un partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de la continuité pédagogique ;

ENT

Pour les directeurs d'écoles qui accèdent pour la première fois à l'ENT :

- prendre en main cet outil, le tester et le faire appréhender par les enseignants. Mettre les élèves en situation de l'utiliser à la maison. Faire une analyse des potentialités de l'ENT et

découvrir ses possibles explorations, avec l'accompagnement des CPC numériques ou des ERUN ;

- créer son espace pour chaque classe et son ergonomie.....se préparer à rendre opérationnel l'ENT.

- Créer les codes d'accès pour chaque élève et chaque parent;

- Faire en sorte que tous les élèves soient connectés et acculturés ;

Tous les documents d'accompagnement pour la prise en main de l'ENT sont disponibles à l'adresse suivante : <https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/unum64/category/peda/ent/>

Par ailleurs, les enseignants référents aux usages du numérique sont disponibles pour aider les équipes à se saisir de cet outil.

ATTENTION : ne pas utiliser des solutions privées, non conformes aux usages professionnels et au RGPD.

Ressources pédagogiques

-préparer une banque de ressources en ligne (site internet, application...) pour réviser les notions des 1er et 2ème trimestre.....appui possible des équipes de circonscription ;

-prendre connaissance des ressources sur la plateforme du CNED sur <https://ecole.cned.fr/>

-Des parcours « clé en main » proposés à l'élève en autonomie, sous la coordination de l'enseignant. Il y a des parcours de la grande section au CM2 ;

-Des classes virtuelles permettant à l'enseignant d'échanger avec ses élèves par internet ou par téléphone ;

-prendre connaissance des ressources de Canopé sur leur page Covid-19 : Réseau Canopé facilite la « continuité pédagogique » sur : <https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/covid-19-reseau-canope-facilite-la-continuite-pedagogique.html>

En cas d'évolution vers un « cluster » et si des fermetures d'écoles sont envisagées, une note précisant le protocole de continuité pédagogique en lien avec la plate-forme du CNED sera alors envoyée au personnel concerné.